

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Régis, ROGER Betty, SAINT-SOLIEUX Béatrice, SOMMERMONT Jean-François

Absents excusés : DÉSIRÉ Maxime, DUFOUR Cédric

Procuration :

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19/09/2017.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour initialement prévu une décision modificative au budget primitif ce que le conseil municipal accepte.

Fonds de concours 2016

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'amortissement obligatoire du fonds de concours versé en 2016 n'a pas été imputé au compte 20412 du budget primitif 2017.

Une décision modificative doit être prise afin de régulariser cette situation.

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE
20412	AGT RUE DE RUMIGNY	AMENAGEMENT RUE DE RUMIGNY - Pose d'un réducteur de vitesse	08/11/2016	15 an(s)	7 546,18	0,00	0,00	7 546,18
20412 Résultat					7 546,18	0,00	0,00	7 546,18

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

1. Travaux SIVOM 2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération en date du 04/10/2017, le Conseil Municipal de la Commune de BOVES a exprimé la volonté de quitter le SIVOM.

Cette demande est justifiée par le fait que la participation est élevée compte tenu de la surface du terroir de la commune de BOVES et que le SIVOM doit se dessaisir de sa compétence action sociale, à compter du 1^{er} janvier 2018, au profit d'une association.

Monsieur le Maire précise que l'aide sociale est une compétence obligatoire et la voirie une compétence optionnelle. Les communes qui souhaitent quitter le SIVOM doivent s'assurer de pouvoir rembourser le SIVOM et de disposer des compétences pour gérer la voirie. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attendre sagement la prochaine réforme territoriale prévue en 2020 et de continuer ainsi à bénéficier des compétences du SIVOM.

Les travaux d'entretien de la rue du Haut, la rue du Moulin et la rue de Saint-Sauflieu sont programmés pour 2018 soit 70 000 euros au total.

2. Travaux Amiens Métropole – Rue de Saint-Sauflieu

Après sa rencontre avec la Direction des Espaces Publics d'Amiens Métropole, Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux prévus en septembre 2018 rue de Saint-Sauflieu :

- Le bordurage aura lieu avec des Bordures de type A

- Les trottoirs seront engazonnés
- Les entrées cochères seront reprises avec enrobés et bordurettes
- La gestion des eaux pluviales soit 5 puits de 10 mètres seront mis à des points stratégiques
- Revue d'eau potable – dimensionnement à vérifier. Le débit-pression de la borne incendie n'est pas assez important
- Sécurité – Ecluse par triangle
- Effacement des réseaux
- Eclairage public
- La visibilité à la sortie du chemin du stade est à l'étude.

3. Rapport commission de travaux

Suite à la dernière réunion de la « commission travaux » en date du 21 novembre 2017, Monsieur Bruno Bardet énonce la liste des travaux qui devraient être effectués en 2018 :

❖ **Salle des fêtes**

- Remise en état, peinture → Réunir des personnes bénévoles avec les membres de la commission pour remettre en état la salle des fêtes
- Chauffage → Etude des coûts en cours pour la réparation ou le remplacement des rayonnants.

❖ **Journée de bénévolat** : La date retenue est le **21 avril 2018**. La journée sera consacrée aux travaux de l'école et au fleurissement.

❖ **Taille haies et chemins** : Maintien de la taille une fois par an.

❖ **Tonte du terrain de sport**. Entretien avec le tracteur autoportée par Messieurs Régis et Jean-François SOMMERMONT. Monsieur Bruno BARDET propose son aide.

❖ **ESAT 80** : Suite à plusieurs plaintes parvenues en Mairie pour dégradation de clôture la commission a fait le nécessaire pour que le roto fil ne soit plus utilisé à proximité soit 30 cm devant la clôture.

❖ **Plateforme Multi-Services** : Devis en attente (signalisation, place de l'Eglise, portail, calvaire).

❖ **Travaux de proximité auprès de la Communauté Sud** : Les travaux portaient sur les bâtiments et équipements sportifs.

- **Terrain de basket** : Réfection de la plate-forme stabilisée
- **Tables de ping-pong** : Gravillonnage sous les tables
- **Banc** : Sollicitation d'un banc
 - L'état des lieux sera effectué et les travaux d'entretien débuteront en 2018
 - Un contrôle des équipements sportifs aura lieu en 2018
- Boitier électrique à vérifier
- Bâtiment : Réfection des menuiseries

4. Taxe d'aménagement de zone

Vu la carte communale annexée à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2006 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-15 ;

Vu la délibération du 22 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux

substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre les constructions ;

Considérant que la participation pour voies et réseaux n'est plus applicable et que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce secteur, la réalisation d'une voirie, l'apport des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications ainsi que l'éclairage public et le système de défense incendie ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 10% ;
- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

En conséquence, les participations sont définitivement supprimées dans le secteur considéré.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible et sera applicable au 1^{er} janvier 2018.

5. Arbre de Noël

L'arbre de Noël aura lieu le 9 décembre 2017. 57 enfants de moins de 12 ans de la commune sont invités à la Salle des Fêtes. 15 H.30 pour les aînés – 16 H. pour les enfants et leurs parents.

6. Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le 10 décembre 2017. 52 personnes se sont inscrites au repas.

7. Locations Salle des fêtes

Après avoir consulté les habitants susceptibles de louer la Salle des fêtes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, deux réservations ont été confirmées. Suite à une plainte verbale reçue en mairie, il est proposé d'accentuer le paragraphe sur les nuisances inscrit sur la convention.

8. Questions diverses

- *Fête des écoles* : Elle aura lieu le 30 juin 2018 à Hébécourt
- *Colis des Aînés* : M^{me} ROGER Betty sollicite la participation de quelques Conseillers pour assurer la distribution des colis dès leur réception en mairie. Des binômes se sont désignés.
- *Eolien* : La Société Eurocape avait le choix entre l'implantation de 4 ou 5 machines. Elle a finalement opté pour la première solution qui permet un éloignement de 700 m au lieu de 500 m des plus proches habitations. Les éoliennes installées seront de toute nouvelle génération et cumuleront à 180 m en bout de pôle. Bien que le projet s'oriente vers un nombre moins important qu'au départ, les retombées financières pour la commune resteront équivalentes.

Les Membres du Conseil Municipal